



Berne, le 23 mars 2011

Aux gouvernements cantonaux

Politique agricole 2014-2017
Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne, de même que les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés. Nous vous faisons parvenir pour consultation, en annexe, le projet concernant le développement de la politique agricole. Le document intitulé « Politique agricole 2014-2017 » contient des propositions de modification de la loi sur l'agriculture (LAgr), y compris une proposition de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national pour la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Souveraineté alimentaire » (08.457). Sont également prévues des adaptations ponctuelles de la loi sur l'aménagement du territoire, de la loi sur la protection des animaux, de la loi sur la chasse et de la loi sur le bail à ferme agricole, ainsi que trois enveloppes financières pour les années 2014-2017.

Le développement du système des paiements directs constitue l'élément central de la politique agricole 2014-2017. Le nouveau dispositif prévoit de remplacer les instruments non liés à un objectif spécifique par des instruments ciblés. En améliorant la productivité et l'efficacité, les prestations d'intérêt public peuvent être optimisées sans augmenter les moyens financiers. Le nouveau dispositif comprend notamment les cinq instruments permanents des paiements directs suivants:

- contributions au paysage cultivé pour le maintien d'un paysage rural ouvert;
- contributions à la sécurité de l'approvisionnement pour le maintien d'un approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires;
- contributions à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la diversité des espèces;
- contributions à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés;
- contributions au système de production pour la promotion des modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement et des animaux.

Ces cinq instruments sont complétés par deux autres types de contributions, les contributions à l'adaptation et les contributions à l'efficacité des ressources.

Les domaines présentant des carences seront dotés de moyens supplémentaires et les contributions à l'adaptation seront réduites en conséquence. Pour la période 2014-2017, une somme totale de 13 670 millions de francs doit être répartie également entre les quatre années au moyen des trois enveloppes financières agricoles.

Le dossier politique agricole 2014-2017 est accompagné d'un rapport élaboré par le groupe de travail "Système d'importation de la viande" pour prise de position. Il contient des propositions de modification de la méthode de répartition des contingents d'importation de viande (art. 48 LAgr). Ces adaptations devraient engendrer une réduction des recettes provenant de la mise en adjudication des contingents d'importation; la question se pose donc de savoir comment compenser cette diminution. Le Conseil fédéral prendra position sur les propositions du groupe de travail dans le message sur la politique agricole 2014-2017, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation.



La procédure de consultation dure jusqu'au **29 juin 2011**. Le Conseil fédéral entend transmettre le message au Parlement au cours du 4^e trimestre 2011, de sorte que les adaptations législatives puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014, au même moment que les nouvelles enveloppes financières de l'agriculture.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer votre prise de position écrite à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne ou par courrier électronique à geko.blw@evd.admin.ch. Des exemplaires papier supplémentaires du dossier de consultation peuvent être commandés à l'adresse ci-dessus ou par téléphone 031 322 59 38. La documentation de consultation peut aussi être téléchargée à l'adresse www.admin.ch/ch/f/agg/pc/pendent.html. Vous trouverez à cette adresse un lien menant à un document qui vous permettra de rédiger votre prise de position. En utilisant ce formulaire, vous faciliterez notre travail de mise en valeur; merci de nous renvoyer le document word par voie électronique.

D'avance, nous vous remercions de votre participation et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, à l'expression de notre haute considération.

Département fédéral de l'économie DFE

Johann N. Schneider-Ammann

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- rapport "Optimisation du système d'importation de la viande"
- liste des organisations consultées